

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°)

Organisme :Office National de l'Artisanat.....
Domaine de la prestation : Direction de l'Encadrement et de la Qualité
Objet de la prestation : Contrôle de l'exportation des produits divers

Conditions d'obtention

- Le produit doit être un produit artisanal

Pièces à fournir

- Facture d'achat ou de vente

Étapes	Intervenants	Délais
- Présentation du produit pour contrôle à l'exportation	- Délégations régionales de l'ONA	Le jour même

Lieu de dépôt du dossier

Service : Les délégations régionales de l'ONA ou les dépôts des commerçants .

Adresse : selon les gouvernorats

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Les délégations régionales de l'ONA ou les dépôts des commerçants.

Adresse : selon les gouvernorats

Délai d'obtention de la prestation

Le jour même et selon le calendrier du contrôle

Références législatives et/ou réglementaires

Loi n°133 de l'année 1959 du 14/10/1959 portant création de l'ONA
Décret n° 45 du 9/08/1995 concernant l'estampillage de la production artisanale
Loi n°41 de l'année 1994 du 07/03/1994 relative au commerce extérieur
Décret n°1744 /1994 du 29/08/1994 relatif aux modalités de contrôle technique et organismes habilités